

N°464

du 17  
Janvier  
2012

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

## BIENVENUE MADAME HILLARY CLINTON

Le Togo et les Etats-Unis ont toujours partagé les valeurs d'adhésion à un système démocratique. Mais ces liens chaleureux ont été quelque peu distendus par la crise togolaise des années 90. Tout en comprenant les difficultés de la transition démocratique, l'allié américain n'a pas manqué de rappeler avec fermeté le respect des valeurs de liberté et de respect des droits de l'homme.

La visite de la secrétaire d'état Hilary Clinton au Togo marque le début d'une nouvelle ère: celle des retrouvailles démocratiques de deux peuples amis.

Madame Clinton vient saluer le renouveau démocratique du Togo. Sous l'impulsion de Faure Gnassingbé, avec le concours d'un large rassemblement des forces politiques et sociales, le Togo a retrouvé la boussole qui conduit au respect du pluralisme et des droits de l'homme. Certes, rien n'est parfait et le système doit encore être amélioré. Mais l'univers démocratique du Togo est satisfaisant. Le soutien des Etats-Unis qui ont une profonde expérience de ce que la démocratie exige peut utilement aider le Togo à perfectionner ses institutions. Les encouragements

*suite à la page 5*

**P.3** Première visite de la Secrétaire d'Etat américaine au Togo

# Entre Hillary et Faure, le discours officiel et les sujets officieux

**P.4** Panier de la ménagère  
à Lomé

Poissons, légumes frais,  
combustibles solides...  
font grimper les prix de  
1,5% en décembre



Hillary Clinton

Faure Gnassingbé

**P.3** Modification du Code  
général des impôts

**Enfin des sanctions  
pour les domaines  
de l'Etat volés**

**P.4** Des mesures pratiques en faveur du secteur artisanal

**Les marchés publics  
désormais ouverts  
aux artisans**

**P.4** De l'avenir de l'activité cinématographique et vidéographique

**Coup de pouce de  
l'Etat à la production  
de films togolais**

Première visite de la Secrétaire d'Etat américaine au Togo

## Entre Hillary et Faure, le discours officiel et les sujets officieux

**Sylvestre D.**

Les critiques au pouvoir de Lomé et les spécialistes de la contestation auront beau spéculer sur leurs « vraies raisons » de la toute première visite au Togo de la Secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, ce 17 janvier 2012. La diplomatie restera telle, et les relations officielles et officieuses avec. « Dans la première visite d'un Secrétaire d'Etat au Togo, la Secrétaire d'Etat Clinton rencontrera le président Faure pour démontrer le soutien américain pour le progrès démocratique au Togo et les réformes économiques et féliciter le Togo de sa récente élection au Conseil de sécurité des Nations Unies où il détient un siège non-permanent pour 2012 et 2013 », précise-t-on sur le site web du Département d'Etat. Au cœur du pouvoir togolais, on peut prétendre que c'est une réponse à ceux qui l'avaient accusé d'être rejeté par l'Exécutif américain au moment de la visite au Ghana, juste à côté, du président Barack Obama. Tant mieux ! Dans la politique extérieure régulatrice américaine, la visite d'un Secrétaire d'Etat n'est jamais un acte aléatoire et banal. C'est le porte-voix de la Maison Blanche. Et c'est ici que l'étape togolaise de la mini-tournée d'Hillary Clinton – qui aura passé en tout et pour tout quelques heures au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Cap-Vert et au Togo – n'est pas moins une reconnaissance aux efforts des actuelles autorités de Lomé. Fini l'époque du régime isolé aux mains fortes et des élections à « guichets fermés », sans suspens au Togo. Les relations bilatérales sont bonnes entre les USA et le Togo, à en croire les explications de Madame Martina Boustani, Directrice adjointe au Département d'Etat américain, chargée des affaires africaines, en visite à Lomé en octobre 2011. « Les Etats-Unis n'avalisent pas de hold-up (...) Le président a été réellement élu et les irrégularités soulevées ne sont pas de nature à remettre en cause l'élection de 2010 ».

Les Etats-Unis reconnaissent donc que des réformes font leur chemin au pays de Faure Gnassingbé. Ils ne sont pas aveugles pour autant. Les difficultés, il doit forcément y en avoir dans une politique de revirement et de changement. On ne déracine pas aisément, à bout de bras, des réflexes acquis sur près d'une quarantaine d'années de jouissance du pouvoir. Mais, ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas saluer l'initiative et encourager l'Autorité suprême à ne pas baisser la garde. Et il aura suffi de cette vérité, fondée sur la réalpolitik, pour irriter les marcheurs de samedi. « L'administration américaine se



Le Président Faure Gnassingbé (à gauche) et Mme Hillary Clinton (à droite)

moque de la lutte de l'opposition togolaise pour la démocratie et foule du pied l'aspiration profonde et légitime des populations togolaises à la démocratie (...), déclarait samedi le responsable de la communication de l'ANC, Eric Dupuy. A coup sûr, il aurait suffi du contraire pour, peut-être, marcher tous les sept jours de la semaine et brandir une nouvelle victoire sur la majorité présidentielle.

Visiblement, la réalité des relations internationales reste méconnue sur le marché politique togolais. La diplomatie a ses règles, prioritairement fondées sur la réciprocité des intérêts en jeu. Comme cela se dit en 1<sup>ère</sup> année de Droit, pas d'intérêt, pas d'action. Le message du Département d'Etat américain est sans équivoque, même si on peut lui reprocher d'être plus diplomatique. C'est aussi ça, ce qui se passe au sommet des Etats. Peu importe leur taille. On pouvait parier qu'une telle visite au Togo ne serait pas possible si le pays ne siégeait pas au Conseil de sécurité des Nations Unies. Quoiqu'on dise, les Etats-Unis auront besoin, pour la période 2012-2013, du petit Togo dans la prise des décisions. On est dans un domaine où le diktat des grandes puissances du Conseil de sécurité n'est pas fondée sur du néant. Au demeurant, les deux parties s'efforceront de rester dans ce discours de la phase officielle de la visite d'Hillary Clinton. Déjà, le communiqué officiel de l'Exécutif togolais a tracé la voie : Mme Clinton aura un entretien avec Faure Gnassingbé « qui portera notamment sur le renforcement de la coopération bilatérale entre le Togo et les Etats-Unis. Le Chef de l'Etat évoquera également avec son hôte de marque les dispositions qui pourraient être prises pour permettre à notre pays d'assumer avec succès la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies en février

2012 ». « M. Obama travaille d'abord pour les intérêts des Américains à l'intérieur et à l'extérieur de son pays », dit à juste titre Martina Boustani.

Parallèlement, et c'est le côté officieux de toute visite d'Etat, des sujets vont être discutés entre Faure Gnassingbé et Hillary Clinton. La lutte contre le trafic de drogue, le terrorisme et la piraterie maritime, selon plusieurs indiscrétions. Ce qui rappelle cette guerre déclenchée en décembre dernier par les autorités américaines, portant plainte au civil contre des établissements financiers libanais accusés d'avoir aidé au blanchiment de 483 millions de dollars pour le mouvement terroriste Hezbollah, via les Etats-Unis et l'Afrique, en lien avec un trafic de drogue. Une partie importante de l'argent récolté est ensuite renvoyé au Liban par un système complexe contrôlé par le Hezbollah, passant par le Togo et le Ghana. Et ce, entre début 2007 et début 2011. En réplique, la justice togolaise avait délivré, le 19 décembre 2011, des mandats d'arrêt internationaux contre plusieurs individus de nationalité étrangère installés au Togo et suspectés de se livrer à des activités de blanchiment liées au trafic de drogue. Lesquels utilisaient des sociétés spécialisées dans l'importation de voitures d'occasion pour couvrir leurs activités. « Informé depuis plusieurs semaines de l'existence d'un réseau de blanchiment d'argent lié au trafic de drogues au Togo et qui opère à travers des sociétés d'importation de voitures d'occasion, le Parquet de Lomé, agissant sur instruction du Garde des Sceaux a ouvert une information contre X pour blanchissement d'argent (...) Conformément aux instructions du Président de la République, le Togo s'est fixé pour règle, de lutter sans relâche contre le trafic de drogues et les activités illicites. Il poursuivra sa collaboration en ce sens avec toutes les autorités

étrangères et les institutions spécialisées de l'ONU », indiquait-on dans le communiqué du Ministre de la Justice, Tchitchao Tchilim. « Le Togo n'est pas un pays de consommation de la drogue – la drogue coûte trop cher –. Cependant, il est un pays de transit », répondait sans détours Martina Boustani.

Contre la recrudescence de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, le Togo et ses voisins sont poussés à durcir la lutte. Pour prendre de l'avance sur ce qu'il était convenu de qualifier d'actes illicites en mer, l'Exécutif togolais adoptait, le 6 juillet dernier, son adhésion à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et son protocole contre la sécurité des plates-formes fixes situés sur le plateau continental, même si, au Togo, on se glorifie encore ne pas s'inquiéter « pour le moment » de l'effet que la piraterie en mer pouvait avoir sur les activités du Port autonome de Lomé et, partant, sur l'économie du pays. « La marine nationale a pris suffisamment de mesure pour cela. Le dispositif de sécurité de la Marine togolaise a été renforcé depuis les récentes attaques dans les eaux béninoises. Nous avons maintenant une Marine très forte qui sort au moins deux fois par jour. Elle est fortement armée », affirme-t-on au ministère de la Sécurité. Quant à la prise d'otages échouée, le 17 juillet, à 15 kilomètres des côtes togolaises, et qu'a relevée le Bureau international des affaires maritimes, le colonel Damehane Yark de la Gendarmerie nationale expliquait que « c'était une fausse alerte. Il ne s'agit pas de pirates, mais plutôt des pêcheurs ghanéens. Les passagers à bord du bateau avaient eu peur quand ils ont aperçu ces pêcheurs... ». N'empêche, l'ONU s'en mêle et il n'est pas superfétatoire d'en discuter au sommet des deux diplomates.

**VERBATIM** Par Eric J.

### Privilégier le dialogue

L'éducation au Togo s'est trouvée dans une impasse sans précédent depuis la rentrée dernière. Les problèmes se sont accumulés depuis des années et l'actuel gouvernement s'est retrouvé dans une situation difficilement gérable. Et quoi dire des enseignants dont les conditions de vie et de travail devenaient de plus en plus insupportables ? Egalement, les élèves et étudiants qui sont devenus des laissés-pour-compte.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire, les enseignants n'étaient plus motivés pour dispenser convenablement les cours aux ayants-droit. Le fait est qu'ils sont mal traités, c'est du moins ce qu'a évoqué l'Union des syndicats des enseignants du Togo pour annoncer une grève générale. Aussi affirmaient les responsables syndicaux : « Nos salaires ne sont plus revalorisés depuis des années. » Cette revendication légitime a été couplée par la question des avancements des enseignants auxiliaires pour faire l'objet d'une grève générale dans le secteur.

Les deux universités du Togo étaient aussi en ébullition à la rentrée universitaire. Ici, ce sont les étudiants qui luttent pour l'amélioration de leurs conditions d'étude. Ils ont réclamé entre autres, de nouveaux amphis, des forages d'eau, des bus, la réduction des coûts de restauration... et surtout l'augmentation des frais des aides et bourses.

Malheureusement, ces revendications ont été suivies de heurts. L'on est passé des casses aux affrontements, des menaces aux agressions physiques, des batailles rangées aux arrestations. Au point où tout le monde y a vu la main noire de partis politiques cherchant à en faire une récupération politique.

Après les accords intervenus courant semaine dernière entre les syndicats des enseignants et le gouvernement d'une part, entre autorités des deux universités publiques, associations et mouvements estudiantins et le gouvernement, de l'autre, l'on peut croire à un retour de sérénité dans le secteur de l'éducation au Togo. Car, définitivement, les enseignants reprennent les cours et les étudiants retrouvent les campus universitaires.

Au cours de leurs mouvements, le Président du Meet, Adou Sébou, ne croyant plus trouver des solutions avec le gouvernement avait exigé une rencontre avec le Chef de l'Etat pour statuer sur leurs revendications. Ce lundi, il a annoncé sur les ondes de la Radio Kanal FM que sa revendication a eu un écho favorable auprès de Faure Gnassingbé qui leur a conseillé de retourner à la table de négociation. Aujourd'hui, cette démarche qui consiste à aller au dialogue pour la recherche des solutions à nos problèmes a encore porté ses fruits. Privilégions le dialogue !

### Modification du Code général des impôts Enfin des sanctions pour les domaines de l'Etat volés

Il n'est plus un secret que les domaines de l'Etat sont détournés à des fins privées. On en voit de ces haut-perchés qui ont carrément pris et construit sur des réserves administratives, en violation de toute règle de transfert de propriété. Ailleurs, ce sont des personnes privées qui s'en sont accaparés au motif que rien n'est entrepris sur ces terrains depuis des années. Le spectacle est fréquent. L'Autorité procède de plus en plus à des démolitions de constructions parce que les propriétaires ont été abusés par des personnes de mauvaise foi qui leur ont vendu des terrains qui ne leur appartenaient nullement, et qui ont pris soin d'enlever au préalable les panneaux implantés par la puissance publique. Au moment où des gros bonnets se sont empressés d'acquérir frauduleusement des titres fonciers sur des réserves de l'Etat.

Vraisemblablement, l'impunité est imputable à l'absence de législation. C'est ce qui transparait dans cette modification du Code général des impôts contenue dans la loi de finances, gestion 2012. La Direction générale des impôts, qui a en charge la gestion des domaines de l'Etat, y implante des panneaux qui sont malheureusement détruits par certains citoyens qui profitent au même moment pour faire des

lotissements clandestins. Or aucune disposition n'est prévue dans le code général des impôts pour sanctionner les auteurs de ces agissements. Pour répondre à cette préoccupation, un amendement est apporté au Code afin de sécuriser les domaines de l'Etat.

Et c'est l'article 1248 qui a subi le coup de balai : « quiconque par voies de fait, menaces ou manœuvres concertées, a organisé ou tenté d'organiser le refus collectif de l'impôt est puni de trois mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 300.000 à 700.000 francs. Les mêmes peines et amendes sont appliquées à toute entreprise qui porte atteinte aux dispositifs posés par l'Administration fiscale en vue de la protection des biens relevant des domaines privé ou public de l'Etat. En cas de récidive, les peines et amendes prévues au premier alinéa de cet article sont portées au double ».

La modification doit donc aboutir à sécuriser les domaines privé et public de l'Etat. A l'image d'autres modifications qui répondent à certaines exigences ou défaillances : meilleure lisibilité des textes fiscaux, lutte contre l'évasion fiscale et la vie chère, réaménagement de la législation nationale, etc.

Panier de la ménagère à Lomé

## Poissons, légumes frais, combustibles solides... font grimper les prix de 1,5% en décembre

Jean Afolabi

Le niveau général des prix à la consommation a connu, en décembre 2011, une hausse de 1,5%, contre une hausse de 0,8% le mois précédent. D'après la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale, la hausse du niveau général des prix au mois de décembre 2011 est principalement due à l'augmentation des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" qui ont respectivement progressé de 3,8% et 3,9%.

La progression observée au niveau de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est essentiellement due aux postes "Céréales non transformées", "Poissons et autres produits séchés ou fumés" et "Légumes frais en fruits ou racines" qui ont connu respectivement une flambée de 7,3%; 8,7% et 16,6%.

Pour ce qui est de la fonction de consommation "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles", précise la direction de la statistique, la hausse est particulièrement due au poste "Combustibles solides et autres", qui a augmenté de 11,6%. Les produits qui ont eu une forte contribution à la hausse de l'indice sont : "Maïs séchés" (15,0%), "Adémè" (38,1%), "Sardinelles fumées" (21,8%), "Charbon de bois" (11,7%), "Tomate ronde" (25,6%), "Chinchard fumé" (8,6%), "Piment rouge frais" (12,6%), "Piment vert" (41,1%), "Aubergine locale" (53,4%), "Oignon frais" (3,9%) et "Carotte" (21,8%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,6%. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu une baisse de 0,1% contre une hausse de 0,2% le mois précédent. L'analyse suivant l'état des produits révèle que l'augmentation du niveau général des prix est à attribuer

principalement à la hausse des prix des produits frais de 7,0%. Suivant la durabilité, cette hausse est due à l'augmentation de 3,4% des prix des biens non durables. S'agissant des secteurs, la hausse du niveau général des prix provient de l'augmentation de 4,8% et de 1,4% des prix des produits des secteurs primaire et secondaire respectivement. Pour ce qui est de la provenance, cette hausse est liée à la progression de 2,4% des prix des produits locaux.

En évolution trimestrielle, le niveau des prix du mois de décembre 2011, comparé à celui du mois de septembre 2011 a connu une hausse de 1,1%. Par rapport à décembre 2010 (glissement annuel), il a enregistré une augmentation de 1,5%. Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 3,6% en décembre 2011 contre 3,8 % le mois précédent. Le taux d'inflation de l'année 2011 s'établit ainsi à 3,6%. En octobre 2011, il était de 3,9% dans la zone UEMOA.

Pour la production céréalière

## Exim Bank India accorde 7 milliards Cfa au Togo

Le ministre de l'Economie et des Finances, Adjé Otéth Ayassor, accompagné de son collègue de l'Agriculture Messan Ewovor et du chargé d'Affaires du Togo en Inde, Koffi Akakpo, a signé jeudi dernier à New Delhi, la capitale de l'Inde, un accord de prêt avec l'Exim Bank of India, rapporte le site officiel «republicoftogo.com». Ce sont près de 14 millions de dollars, soit environ 7 milliards de francs Cfa, qui serviront à améliorer la production de riz, de maïs et de sorgho, ajoute la même source. Fin novembre, l'Exim Bank de l'Inde

avait déjà accordé au Togo une ligne de crédit de 15 millions de dollars (7,5 milliards de francs) pour financer un projet d'électrification rurale. Les documents ont été paraphés en présence de T.C.A. Ranganathan, le patron de l'Exim Bank, un organisme public auquel est largement associé le secteur privé qui siège au conseil d'administration.

«Depuis l'atteinte par le Togo du point d'achèvement de l'initiative PPTTE qui a permis une annulation d'une grande partie de la dette extérieure, nous privilégions les financements concessionnels

comme celui accordé aujourd'hui par l'Exim Bank», a expliqué Adjé Otéth Ayassor, cité par le site du gouvernement. Le lendemain, les deux ministres togolais ont échangé avec des hommes d'affaires particulièrement intéressés par trois secteurs : l'agriculture, l'énergie et les routes. Grâce à l'accès aux lignes de crédit de l'Exim Bank of India dont bénéficie le Togo, les entrepreneurs indiens se bousculent pour proposer des projets, affirme «republicoftogo.com».

De l'avenir de l'activité cinématographique et vidéographique

## Coup de pouce de l'Etat à la production de films togolais

\* Le passage de films togolais dorénavant obligatoire dans les salles.

Sylvestre D.

Ils sont restés trop longtemps à la traîne, les acteurs de cinéma togolais, comparés aux voisins ghanéens, burkinabé ou ivoiriens. Et pourtant, ce ne sont pas des talents qui manquent. Ici, l'Etat est vite pointé du doigt pour son manque d'initiatives, ou d'appui, en faveur du secteur. L'avant-projet de loi réglementant la profession cinématographique et vidéographique au Togo, encore à l'étude au niveau du gouvernement, apporte un début de solution.

Pour pousser à produire togolais, le texte fait, à priori, de la consommation du produit une obligation. Il sera donc institué sur toute l'étendue du territoire national le passage obligatoire des films de court métrage togolais et africains dans les salles de spectacles cinématographiques. Le programme constitue l'ensemble des films projetés au cours d'une même séance. Tout programme normal, indique-t-on, doit comporter obligatoirement deux parties : un film de long métrage précédé d'un film de court métrage togolais ou africain. Le film de court métrage peut être soit un film documentaire, d'actualité ou de fiction. Il peut être également un film publicitaire.

Pour ce faire, l'Etat s'est dit disposé à mettre du sien. Ainsi, l'avant-projet de loi prévoit l'institution d'un fonds intitulé «Fonds de développement de l'activité cinématographique et vidéographique» (FDACV), dont la mission sera de soutenir les acteurs du secteur, qui ne devront plus compter avec les seules subventions de l'Etat. Mais toujours est-il que tout projet de film togolais peut bénéficier du soutien de l'Etat s'il revêt un intérêt particulier pour le pays. Le soutien se fera sous la forme de cautions bancaires aux professionnels du cinéma, sous la forme d'avances sur recettes



Me Yacoubou Hamadou, Ministre des Arts et de la Culture

provenant du Fonds de développement, ou des prestations de service en matériel, équipement et personnel technique de production. Ou alors carrément, c'est le Fonds qui intervient. Le soutien sera disponible pour tout producteur détenteur d'une autorisation d'exercice de la profession ou tout réalisateur détenteur de la carte professionnelle.

Dans la même lignée, l'autorité met un accent particulier sur le droit d'auteur. Sa cession a pour but de régir les rapports entre le producteur et les auteurs de location de films de court et long métrage. Exception faite des actualités des magazines et des documents de montage. Obligation est ainsi faite au producteur d'une œuvre cinématographique de conclure préalablement à la réalisation de ladite œuvre des contrats écrits avec chacun des auteurs dont les œuvres sont utilisées – d'une manière qui devra être spécifiée – pour cette réalisation. Le producteur auquel auront été cédés les droits d'exploitation cinématographique d'une œuvre ne peut, sauf stipulation contraire, transmettre ces droits à un tiers sans l'accord du titulaire des droits.

La cession des droits d'exploitation cinématographique

doit comporter, au profit de l'auteur, une participation proportionnelle aux recettes de toutes natures provenant de la vente ou de l'exploitation. La somme des pourcentages alloués à l'ensemble des auteurs ayant participé à la réalisation de l'œuvre cinématographique ne peut être inférieure à 6% des futures recettes provenant des ventes d'exploitation du film. En cas de rémunération forfaitaire, un acompte de 50% du forfait est exigible par l'auteur à la signature du contrat. En tout état de cause, précise le futur texte, «la rémunération à forfait ne doit pas être inférieure à un million de francs Cfa pour les courts métrages et à trois millions de francs Cfa pour les longs métrages». La direction nationale de la cinématographie a à charge de tenir un registre public destiné à assurer la publication des contrats et des conventions intervenus à l'occasion de la production, de la distribution et de l'exploitation des films cinématographiques produits, distribués ou exploités au Togo. A condition que le titre provisoire ou définitif du film soit déposé. Toute mesure qui doit rassurer et inspirer dorénavant les acteurs cinématographiques togolais.

Des mesures pratiques en faveur du secteur artisanal

## Les marchés publics désormais ouverts aux artisans

\* Le secteur se subdivise en huit différentes branches.

Dans le souci de réorganiser le cadre de travail et de vie des acteurs du secteur, avec l'adoption le 28 décembre dernier de l'avant-projet de Code de l'artisanat au Togo, l'Etat s'est engagé à exécuter des mesures pratiques en soutien aux artisans. S'il est adopté, le projet de Code à soumettre aux députés exige de l'Etat qu'il réserve aux artisans et ou entreprises artisanales au mois 15% des commandes publiques annuelles concernant les produits et services exécutables par le secteur de l'artisanat. Les textes d'application du Code devront préciser les modalités pratiques d'exécution de ces dispositions. L'Etat dresse chaque année une liste

de travaux et prestations réservés aux artisans en raison de leur nature et de leurs spécificités. Il en est ainsi de la décoration des édifices publics. En plus, le texte autorise l'entreprise artisanale à comporter dans l'organisation de ses activités une fonction commerciale sans perdre de vue qu'il reste artisan, et non pas un spéculateur ou un professionnel du commerce. Cette fonction lui permet d'écouler sa production ou de satisfaire aux besoins de vente de ses services. L'entreprise artisanale peut, sur la base d'une convention, confier sa fonction commerciale à une tierce personne.

Afin de lever toute équivoque, une

classification est faite des métiers artisanaux en huit différentes branches. Il y a là la petite restauration et agroalimentaire, les mines et carrières ainsi que la construction et bâtiment ; il y a la fabrication métallique, mécanique et électromécanique ; il y a les bois et assimilés, mobilier et ameublement ; il y a le textile, l'habillement, les cuirs et peaux ; il y a l'audiovisuel et communication. Il y a enfin l'hygiène et soins corporels, et l'artisanat d'art et traditionnel. Cette classification des activités par branche est faite par voie réglementaire. Aussi est-il dit officiellement que «toute activité ne figurant pas dans ce classement par branche n'est pas une profession

artisanale au sens du Code, même si elle est exercée de façon artisanale» (Art. 51). Les huit branches d'activités se déclinent en corps de métiers dont la composition est précisée par un répertoire de métier établi par le ministre en charge de l'artisanat.

Mais l'artisanat n'a pas que des droits. Comme toute activité formelle, le secteur est aussi imposable. Ainsi, les artisans individuels, ayant le statut civil, relèvent de l'impôt sur le revenu. Les sociétés civiles et assimilées créées par les artisans ne sont pas fiscalisées en tant que structures. Les revenus tirés de leur exportation sont soumis à l'impôt sur le revenu au niveau de chaque individu. Les

artisans individuels et les entreprises artisanales sont soumis à un impôt synthétique appelé «contribution globale unique» (CGU). Celle-ci est appliquée lorsque le chiffre d'affaires ou le revenu global est inférieur à 50 millions de francs Cfa pour ce qui est des activités de production ; ou lorsque le chiffre d'affaires est inférieur à 30 millions de francs pour ce qui concerne les activités de prestation de services. La CGU comprend la patente, la licence, la TVA, l'impôt sur la BIC ou BNC, l'impôt sur le revenu, la taxe sur les salaires, la taxe professionnelle et la taxe d'apprentissage. Elle est calculée suivant un barème fixé par le Code des impôts. Son

acquittement est libératoire et donne droit à un quitus fiscal qui permet de soumissionner aux marchés publics.

Les artisans indépendants et les propriétaires d'exploitation artisanales appartiennent de droit à la chambre régionale des métiers localement compétente. Il y en a dans chaque région économique et à Lomé. Elles sont chargées, entre autres, de tenir un registre et le répertoire des entreprises artisanales, de délivrer les titres d'artisan et de compagnon, de favoriser le développement économique des entreprises, d'organiser l'apprentissage dans le secteur des métiers...

FOOTBALL/ CHAMPIONNAT NATIONAL D1/6E JOURNEE/RESULTATS

## Maranatha revient dans le peloton

Opposé à Koroki à Womé, pour le compte de la 6e journée du championnat national de football de Première Division, Maranatha n'a pas eu beaucoup de peine pour battre son adversaire du jour 3-1. Du coup, les Messagers rejoignent ainsi Agaza, Dyto et AS Togo Port qui n'ont pas gagné.

EQUIPE	Pts	Vict	Nul	Def	B.P	B.C	Diff	Jour	A domicile					A l'extérieur				
									Vict	Nul	Def	B.P	B.C	Vict	Nul	Def	B.P	B.C
1 Agaza	11	3	2	1	8	3	5	6	2	1	0	7	1	1	1	1	2	
2 Togo Port	11	3	2	1	9	5	4	6	3	0	0	8	2	0	2	1	3	
3 Dyto	11	3	2	1	7	4	3	6	3	1	1	6	3	0	1	1		
4 Maranatha	11	3	2	1	7	5	2	6	3	0	0	6	1	0	2	1		
5 Tchaooudjo AC	10	3	1	2	9	7	2	6	3	1	0	9	3	0	0	4		
6 Abou Ossé	9	3	0	3	7	9	-2	6	3	0	0	5	1	0	0	8		
7 Koroki	8	2	2	2	9	8	1	6	1	2	0	6	3	1	0	5		
8 Sara Sport	8	2	2	2	4	4	0	6	2	1	0	4	1	0	1	3		
9 Unisport	8	2	2	2	8	9	-1	6	1	0	0	1	0	1	2	9		
10 Asko	7	1	4	1	5	3	2	6	0	2	1	2	3	1	2	0		
11 Douanes	7	2	1	2	3	2	1	5	0	1	1	0	1	2	0	1		
12 Foadan	7	2	1	3	3	6	-3	6	2	1	1	3	3	0	0	3		
13 Katoko	6	1	3	1	4	2	2	5	0	2	1	0	1	1	1	4		
14 Semassi	6	1	3	1	4	5	-1	5	0	1	0	2	2	1	2	3		
15 Gomido	4	0	4	1	3	4	-1	5	0	3	0	1	1	0	1	3		
16 Oké	3	0	3	2	2	4	-2	5	0	1	0	0	0	0	2	4		
17 Etoile Filante	3	1	0	3	3	6	-3	4	1	0	1	2	1	0	0	5		
18 USMossédo	0	0	0	3	0	9	-9	3	0	0	2	0	6	0	0	3		

Classement provisoire à l'issue de la 6e journée

### Gilles Vevey

Maranatha retrouve le sourire. Le club de Fiofio qui enchaîne le bon et le moins bon, semble être intraitable à domicile. En rencontres trois les Messagers réalisent le plein des points. Koroki de Tchamba est la dernière victime des poulains du coach Wabi Gomez, qui avaient ramené lors de la 5e journée un match nul (0-0) de Badou. Et pourtant menés 2-0, les joueurs de Tchamba revenaient dans la partie en rédui-

sant le score. Mais une dernière banderille des Messagers mettra définitivement fin à leur ambition de décrocher au moins le point du match nul.

A Lomé, les supporters attendaient beaucoup du duel entre l'AS Douanes et l'Agaza de Lomé. Mais en fin de compte, ce match qui a eu lieu au stade municipal de Lomé aura déçu, tant l'enjeu a finalement pris le pas sur le jeu. Et les 22 acteurs se sont séparés sur un 0-0 décevant.

Seuls les Scorpions noirs de Tokoin qui sont en déplacement peuvent se réjouir d'avoir pris un point chez un adversaire qui a fait mains basses sur toutes les différentes coupes organisées pendant la pré saison.

Gomido et Asko continuent, eux, leur chemin de croix. En quête de victoire depuis le démarrage du championnat, la 6e journée ne leur a pas non plus souri. Ils ont une fois encore été contraints au match nul respectivement par l'AS Togo Port

(0-0) et Semassi (1-1).

A Sokodé, Tchaooudjo athletic club se venge sur Sara Sport 2-0 pour faire oublier un peu la lourde défaite de 3-0 concédée devant Agaza lors de la 5e journée. Pendant qu'Abou Ossé réalisait l'essentiel devant Foadan en s'imposant 1-0.

Samedi, déjà en avancée, le leader Dyto a perdu sa couronne en s'inclinant 1-2 devant Unisport à Sokodé.

## CULTURES

### Société

## Les écrivains nigériens se lèvent contre le régime de Goodluck Jonathan

Les glossateurs ont longuement débité sur le rôle de l'écrivain-son engagement politique, que l'on a fini par croire que le sujet est éculé. Beaucoup de critiques, revenant sur le rôle de l'écrivain, ont pris le parti d'Albert Camus contre Jean-Paul Sartre. Difficile toujours de trancher entre les deux, même si, parfois, on penche du côté de l'auteur de l'Etranger, en ce qui concerne la démarche philosophico-morale face aux problèmes sociaux et qu'on se gausse de l'attitude de l'écrivain-philosophe, Bernard Henri-Lévy, ce chien de garde de la domination de l'Occident sur le reste du monde.

Quel est le rôle d'un écrivain dans un monde qui a fait ? L'écrivain doit être non seulement la "bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, La voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir", mais aussi hurler avec les désespérés.

C'est ce que viennent de faire Chinua Achebe et Wole Soyinka, en ce qui concerne la crise qui secoue la Nigéria et qui risque de l'emporter. Si le Prix Nobel de Littérature inquiet du délitement de la nation nigérienne, demande tout simplement la Convocation d'une conférence nationale salvatrice, Chinua Achebe, se met à la tête d'un groupe de 37 auteurs nigériens, réunis pour soutenir les manifestations contre la

hausse des prix du carburant. Il s'agit là d'une nouvelle action de protestation contre le gouvernement, alors que Chinua Achebe a déjà refusé plusieurs fois de recevoir des prix et des récompenses de la part de l'Etat.

Le groupe d'auteurs, réunit des auteurs célèbres, à l'instar d'EC Osondu, John Bekederemo et Helon Habila. Il a publié une déclaration de soutien à la grève qui dure depuis trois cinq jours et qui a déjà fait cinq morts.

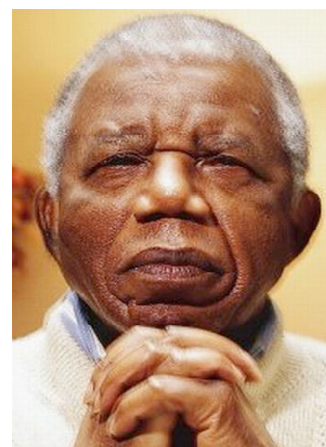
Car le Nigeria traverse une crise sociale parmi les plus graves de son histoire et l'écrivain a un rôle fondamental à jouer, en mettant en branle toute son autorité morale sur la société. Le pays de Chinua Achebe connaît actuellement des actes de terrorisme menés par la secte islamiste du Boko Haram, un mouvement d'un autre âge qui semble vouloir la partition du pays sur le plan géographique et confessionnel : les musulmans au Nord et les Chrétiens au Sud. Ces fous d'Allah rappellent déjà au pays les sombres années de la guerre du Biafra. Le destin de la fédération est en jeu. Mais le pays n'est pas que menacé par le spectre islamiste et une guerre de religions à l'horizon. En vérité, le phénomène islamiste n'est que la face visible de l'iceberg d'un pourrissement social depuis

l'indépendance. La corruption, la gabegie, et l'incurie d'une classe politique, spécialisée dans le siphonage des immenses ressources pétrolières et gazières, sont à l'origine du chaos qui semble gagner le pays. Il y a quelque chose de pourri dans ce pays, comme dirait Hamlet.

A côté d'une population de plus en plus gagnée par la misère crasse, recalée à la périphérie, vit une classe politique qui se gave de tous les privilèges. Huitième producteur de pétrole du monde, le Nigeria n'a presque pas de raffinerie et importe son pétrole des Etats-Unis ! Les populations des Etats producteurs de pétrole n'ont seulement ne bénéficient pas des richesses de leurs sous-sols mais vivent un scandale écologique mettant en péril leur survie.

Tout cela de la faute d'une classe politique qui s'est entendue, entre Peuls et Haoussa d'une part, et populations chrétiennes du Sud, sur le partage des richesses sans en faire profiter ni le pays, ni les populations. C'était déjà l'une des raisons de la guerre du Biafra, c'est encore aujourd'hui la cause fondamentale qui pousse l'émergence des sectes islamistes.

Devant une telle situation, Wole Soyinka ne peut demander qu'une Conférence nationale. Et Chinua



Achebe de soutenir la grève générale pour la suppression du doublement du prix du carburant.

"Nous soutenons les Nigériens qui protestent pour l'élimination des subventions aux activités pétrolières, dont le poids économique est insoutenable. Cette réforme a clairement imposé un poids intenable et injuste sur la partie de la population nigérienne la plus pauvre, qui survit avec moins de 2\$ par jour. Nous appelons le président Jonathan à changer le cours des choses, immédiatement", expliquent les auteurs dans leur texte intitulé "Déclaration de solidarité avec les Nigériens".

Car c'est le vrai rôle de l'écrivain dans la société : "être solidaire avec son peuple quand il est menacé par le pouvoir politique et économique.

### Editorial

## BIENVENUE MADAME HILLARY CLINTON

suite de la page 1

que Madame Clinton vient donner à Faure Gnassingbé sont à cet égard les bienvenus.

Bienvenu aussi le soutien apporté par le grand pays américain à la nouvelle gouvernance togolaise stricte et exigeante et qui attire la confiance des investisseurs internationaux. Un Togo sans compromission avec la corruption et les trafics en tous genres et qui ont coopéré de façon exemplaire avec la justice américaine pour pourchasser les criminels de la drogue. La visite de Madame Clinton sera à cet égard "éclairée" par une société américaine Contour Global qui permet aujourd'hui aux Togolais d'être les seuls habitants de la sous-région à ne pas craindre les délestages. Cet investissement réussi doit

ouvrir la porte à d'autres initiatives économiques pour le plus grand bien des deux pays. L'importante diaspora togolaise qui vit aux Etats-Unis n'a quant à elle, qu'à se féliciter de la qualité de l'accueil que lui réserve le peuple américain. Et puisque désormais le Togo et les Etats-Unis veillent côte à côte au conseil de sécurité des Nations-Unies sur la paix du monde, il ne fait pas de doute que les grands dossiers de la planète seront au menu des discussions.

Les Togolaises et les Togolais accueilleront ce mardi la secrétaire d'Etat américaine avec une grande espérance, celle d'une relation fraternelle et fructueuse entre les deux peuples dans un commun partage des valeurs démocratiques.

## Slovenië: Serge Akakpo souhaite changer d'air

Toujours sous contrat avec le club slovène du NK CMC Publikum, Serge Akakpo espère retrouver un championnat plus ambitieux d'ici fin janvier.

Après deux années passées en Roumanie, Serge Akakpo a rejoint la Slovénië dans l'espoir de retrouver des sensations. Mais après une première année en dents de scie, le défenseur togolais aimerait un nouveau challenge. « Pour le moment, je me concentrais uniquement sur mes matches. Mais c'est vrai que j'espère changer d'équipe et de championnat lors de ce mercato ». En instance de départ fin août, Akakpo est finalement resté au club, déçu. « Cet été, le côté financier a posé problème au moment des dernières négociations », avoue-t-il.

Pour le défenseur international togolais, il est temps de retrouver un championnat plus huppé. « Il y a plusieurs championnats qui m'attirent comme l'Allemagne, l'Italie ou la Belgique. Il faut aller là où mon évolution pourra être bonne, après tout est question d'opportunités... ».

Malheureusement, Akakpo devra se montrer patient et attendre qu'un club le contacte concrètement. « J'ai eu des contacts, mais rien de vraiment sérieux pour l'instant. Je croise les doigts pour cet hiver, sinon on attendra encore... ».

## L'entraîneur du Kenya conseille aux Lions d'être "plus concentrés"

James Nandwa, l'entraîneur des Harambee Stars du Kenya, a invité, dimanche, les Lions à être "plus rapides" et "concentrés" dans leur jeu, à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2012.

"L'équipe nationale du Sénégal doit être plus rapide et concentrée. Les joueurs ont été lents en première mi-temps", a-t-il dit, en conférence de presse.

Les Lions ont obtenu leur deuxième victoire d'affilée, en battant (1-0) le Kenya, dimanche à Dakar, en match amical international comptant pour les préparatifs de la CAN.

Selon le sélectionneur des Harambee Stars, les Lions ont apporté quelques changements en deuxième mi-temps qui ont eu des effets.

Revenant sur le match, James Nandwa c'est "un challenge" pour son équipe constituée de jeunes de rencontrer les Lions.

"C'est une confrontation. Ça a été quelque chose de fabuleux de rencontre l'équipe du Sénégal", a-t-il précisé.

Les Lions du Sénégal rencontrent le 21 janvier à Bata (Guinée Equatoriale) la Zambie pour la première journée de la CAN 2012. Le Sénégal partage la poule A avec la Zambie, la Guinée Equatoriale et la Libye.

## Les tontines de la réussite

**Pour faire face ensemble aux difficultés économiques, les femmes ont modernisé les tontines d'entraide. Certaines ouvrent des boutiques, créent de petites unités de fabrication de jus de fruits, deviennent vendeuses de pagnes ou de chaussures. Une émancipation économique pas toujours bien perçue par les hommes...**

### Etonam Sossou

Des femmes arrivent les unes après les autres dans la maison d'Olga, à Cacavéli. En cette fin de matinée du 13 janvier, c'est elle qui reçoit aujourd'hui la tontine. Dans la cour, où flotte l'odeur appétissante de la sauce arachide, on s'échange les nouvelles du quartier. Après le déjeuner, Mariama, la caissière, collecte la cotisation mensuelle (10 000 Fcfa) de chacune des 30 membres. C'est au tour d'Olga d'encaisser les 300 000 Fcfa de la tontine. Sourire aux lèvres, elle annonce : «Je vais pouvoir acheter un réfrigérateur pour vendre des jus de fruits». Avant de se quitter, les femmes procèdent à un tirage au sort entre celles qui n'ont jamais reçu l'argent afin de désigner l'heureuse élue du mois suivant.

Dans les grandes villes du Togo, les clubs de ce genre se comptent par centaines. Leur origine remonte à l'indépendance, en 1960, explique une pionnière, Ida Kodjo, 72 ans. À l'époque, les promotrices, des femmes fonctionnaires, se retrouvaient avec leurs sœurs ménagères pour faciliter leurs échanges. «Seules les femmes mariées étaient acceptées et la tontine était en nature. Chaque

membre apportait un morceau de savon», se souvient-elle. «Nous nous réunissions uniquement à l'occasion des funérailles ou des baptêmes pour partager nos joies et nous entraider dans le travail. Nos maris nous encourageaient», précise Afoua, 74 ans, ancienne chef de club.

### Nouvelle génération, nouvelle formule

Les années ont passé et ces cercles de femmes ont évolué. Leur transformation est le fruit de la démocratie instaurée dans le pays en 1990. «Nous nous sommes structurées pour que toutes puissent adhérer. Les cotisations mensuelles varient de 5 000 à 50 000 Fcfa. Les femmes choisissent leur club en fonction de leurs revenus», résume une enseignante, membre d'un club où la cotisation est de 50 000 Fcfa par mois. «Je souhaite ouvrir une boutique de produits de beauté», poursuit la jeune femme qui recevra bientôt, à son tour 500 000 Fcfa, comme son amie, qui gère avec succès un commerce de location de chaises.

En raison du versement irrégulier des salaires et de l'instabilité politique à la fin des années 1990,



fonctionnaires, ménagères, commerçantes, femmes mariées et jeunes filles ont pris l'habitude de participer à ces clubs sans distinction d'âge. Certaines se regroupent par profession. Aujourd'hui, c'est une stratégie de lutte contre la pauvreté. L'argent encaissé est en grande partie utilisé dans l'ameublement de la maison. D'autres l'investissent dans l'élevage de gros ruminants ou le petit commerce. Ces apports ont permis à bon nombre de femmes d'ouvrir des boutiques, de devenir vendeuses de pagnes ou de chaussures, patronnes de petites unités de fabrication, de jus de fruits, par exemple... «Grâce à la tontine, j'ai un restaurant et je prends en charge la scolarité de mes deux

enfants qui sont au collège», se réjouit, pour sa part, Nadine, 39 ans.

### Indépendance économique

Une émancipation en général assez mal perçue par les hommes... «La plupart d'entre eux sont contre l'indépendance économique des femmes», observe l'une d'elles en écho à diverses accusations masculines. «Le montant élevé de la cotisation rend les femmes très avides d'argent», assure ainsi un

électricien dont la femme dirige un club. «Pour cotiser, les jeunes filles ont recours à plusieurs pourvoyeurs de fonds», déplore un étudiant, abandonné par sa dulcinée, car il était incapable de payer. «Certaines sont membres de plusieurs groupes ce qui les oblige à cotiser plusieurs fois et à abandonner leurs foyers plusieurs week-ends de suite», regrette, enfin, un fonctionnaire à la retraite. Des excès que reconnaît Mme Sally,

ménagère, elle-même membre de deux clubs : «Le mari est tout le temps sollicité pour endosser les charges induites par la tontine. Cela est le plus souvent source de problèmes». Malgré certaines dérives, beaucoup d'hommes voient dans ces groupes un cadre de solidarité dans une société de plus en plus dominée par l'individualisme. Collectivement, les femmes peuvent combattre la pauvreté.

## Société / Can 2012

### Le ballon rond, malgré l'absence des Eperviers

Décus de ne pas voir les Eperviers, leur équipe nationale, au Gabon et en Guinée Equatoriale, les togolais reportent tous leurs espoirs sur les équipes ouest africaines qualifiées. La Côte d'Ivoire ou le Ghana voleront-ils la vedette aux grandes équipes maghrébines et sud-africaines ?

Issa tient depuis huit ans le Foot Star club, à Soviépe. Son hangar couvert, d'une vingtaine de mètres de long, compte environ 100 places assises, deux écrans et deux haut-parleurs. Ici, se rencontrent tous les week-ends des inconditionnels du ballon rond qui vivent au rythme des championnats européens.

En ce samedi de janvier, l'affiche du jour est Tottenham-Wolverhampton. La salle est archicomble. L'ambiance bon enfant. «On suit le match, on discute, on pronostique, on parie. Chacun y va de son commentaire et de son appréciation», explique le propriétaire des lieux. Les championnats européens suivant leur cours, la Coupe d'Afrique des Nations s'invite déjà dans les débats. «Ce tournoi est plus passionnant», s'impatiente Edem, un habitué des lieux. Pour cet événement qui devrait attirer les foules, Issa assure que le prix d'entrée par match restera modeste : 50 Fcfa pour les matches de poule et 100 Fcfa pour les demi-finales et la finale.

Le grand regret des togolais, c'est bien sûr l'absence des Eperviers à cette CAN. Ils gardent en mémoire l'enthousiasme nourri par la belle chevauchée de leur équipe nationale entre 2006 et 2010. Adébayor Shéyi, Agassa Kossi,

Dossèvi Thomas... : aucun de ces ténors du football togolais ne prendront finalement part à la fête. La déception se lit encore sur les visages de leurs fans.

### Équipes africaines plus compétitives

Pour la majeure partie des supporters, la cause n'est cependant pas entièrement perdue. Les équipes ouest africaines porteront l'espoir de toute une région. Celui de ravir la vedette aux meilleures équipes du Nord ou du Sud.

Au Foot Star club, on parle donc avec passion des attaquants et meneurs de jeu des différentes équipes africaines qualifiées. Les

spéculation vont bon train. Pour certains les buts de Didier Drogba en championnat anglais témoignent de sa bonne forme. Au fur et à mesure que les jours passent, la pression monte d'un cran. «Les équipes africaines se préparent de mieux en mieux pour ce tournoi et sont de plus en plus compétitives. Elles ont aussi leurs chances de faire bonne impression», analyse Thierry, étudiant à l'Université de Lomé. «Notre souhait, c'est de voir au moins une équipe ouest africaine aller le plus loin possible dans la compétition et pourquoi pas remporter le trophée», rêve tout haut Lazare, fan d'Eto'o.

**Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses**

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu  
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28  
e-mail: patrie006@yahoo.fr  
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

Rédaction  
**Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiwa TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO Tony FEDA**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

Graphisme  
**BOGLA G.**

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°159 DE LOTO KADOO DU 06 Janvier 2012

Le Tirage de Loto Kadoo de ce vendredi 13 janvier 2012 porte N°160.

Dame chance a été très généreuse avec les parieurs de la LONATO lors du tirage de vendredi dernier, particulièrement avec es parieurs basés dans la ville de LOME.

À l'intérieur du pays, ce sont les villes ATAKPAME, BADOU, AMLAME, KPALIME, NOTSE et ANIE qui se sont démarquées par des gros lots gagnés sur leurs points de vente.

Ainsi, à ATAKPAME, les opérateurs 2047, 7110 et 2046 ont enregistré deux lots de 500.000F CFA et un lot de 750.000F CFA.

A BADOU, ce sont deux lots de 500.000F CFA qui ont été recensés sur les points de vente 2116 et 7701.

L'opérateur 2381 basé à AMLAME et le point de vente 8322 situé à ANEHO ont dénombré chacun un lot de 750.000F CFA.

A NOTSE, le point de vente 2282 a dénombré deux gros lots de 1.000.000 F CFA.

La ville d'ANIE se démarque quant à elle par deux lots de 500.000F CFA gagnés sur le point de vente 2451 et un gros lot de 1.500.000F CFA remporté auprès de l'opérateur 2454.

KPALIME n'est pas en reste avec deux lots de 750.000F CFA et trois gros lots de 1.000.000F CFA enregistrés sur les points de vente 4012 et 4023.

A LOME, environ 22 millions de nos francs ont été remportés en terme de gros lots lors du tirage précédent. Il s'agit de trois lots de 500.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 3815, 7337 et 7954; de gros lots de 1.000.000F CFA recensés sur les points de vente 3075, 3734 et 5323.

Les opérateurs 5001 et 3738 eux ont dénombré chacun un super gros lot de 2.500.000F CFA.

Les points de vente 7001 a également enregistré un super gros lot de 2.500.000F CFA et deux lots de 750.000F CFA.

Enfin, un maxi gros lot de 6.275.000 F CFA réparti en, deux lots de 500.000F CFA, un lot de 525.000FCFA, deux lots de 625.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA et un gros lot de 1.250.000F CFA a été remporté auprès de l'opérateur 3412.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

**AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!**

## LOTO KADOO

Résultats du tirage N°160 de Loto Kadoo du Vendredi 13 Janvier 2012

Numéro de base

07
54
11
30
38

## LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 570 de Lotto Diamant du lundi 16 Janvier 2012

Numéro de base

\*\*
\*\*
\*\*
\*\*
\*\*